
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 1^{er} mars 2023 à 19h30 à Bouguenais

PV adopté et publié le 29/09/2023.

Présents (16) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUSBINE - Alexis HUAULMÉ - Julien LAHAIE - Jean-Pierre MOREAU (en visio) - Stéphane MOREAU (en visio) - Anne RÉMOND - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Corinne VERMEIL - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Annaïck RICHARD.

Excusés (3) : Claire LAHAIE - Serge LARCHER – Didier MATHIS

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévann PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h30, par Julien LAHAIE, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

1. Point sur la Compétition Interpôles Masculins 2023

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

14 délégations présentes dont 2 étrangères : la Belgique et l'Italie.

De nombreux bénévoles s'étaient manifestés pour l'événement.

Même organisation que l'année dernière. Des éléments d'amélioration ont été proposés, afin de mieux accueillir les délégations. La compétition se déroule bien. La fédération est satisfaite. Cette année encore, on travaille avec les clubs de St Sébastien, CJ Bouguenais et le HBC Nantes, pour les matchs de finales à la H Aréna.

La FFHandball nous octroie un budget par joueur et par jour, budget difficile à tenir. Pour la prochaine édition, en 2024, la FFH revalorisera son enveloppe, au vu de la hausse des coûts en général (hôtellerie et restauration notamment).

Les sections sportives de Vendée étaient présentes ce mercredi. La Mayenne assistera aux rencontres demain, jeudi. Le Pôle Espoir féminin était présent également aujourd'hui. La Section Scolaire Sportive du Lycée Sud au Mans est, quant à elle, à Poitiers pour une compétition UNSS. Des classes viennent aussi assister aux matchs. Le public est présent, les salles sont quasi pleines.

Les directeurs de Centre de Formation de France sont tous présents.

Une animation Hand Fauteuil est programmée demain, jeudi 2 mars, à St Sébastien.

2. Point sur le match Équipe de France Féminine le 11 avril 2023

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

La ligue recevra de nouveau l'équipe de France Féminine le mardi 11 avril 2023, pour un match l'opposant au Brésil.

Même fonctionnement que pour les autres matchs : Stévann PICHON et Julien LAHAIE seront à la tête de l'organisation pour la Ligue et Thierry FOUSSARD pour le comité de Vendée.

107 bénévoles (pour moitié des Vendéens) ont candidaté pour cette manifestation, pour un besoin de 70-80 personnes.

Le COPIL et toute l'organisation seront fixés prochainement, avant la 1^{re} réunion, programmée le 14 mars à 20h30.

La billetterie est ouverte depuis le 28 février ; des offres « clubs » ont été lancées : 600 places sont réservées aux clubs jusqu'au 12 mars, le reliquat éventuel sera remis en vente. 1 150 places ont été vendues les 2 premières heures.

Sur les 4 000 places au total, 3 090 places sont à vendre, le reste étant réservé aux structures, instances régionales et départementales invitées à l'événement.

Des animations périphériques sont prévues avec du hand à 4 notamment. Une communication a été envoyée aux clubs.

Le début de la rencontre est fixé à 21h10.

La FFHandball nous met à disposition 50 places. Chaque membre CA et chaque salarié recevra une place. Si cette répartition convient à tous, on garde ce principe.

- ➔ Pas de retour des membres présents. Une remarque cependant : les anciens présidents de ligue pourraient être invités lors de ces matchs....

Le comité d'accueil reçoit des places pour les membres du bureau directeur du comité. Si possible, en fonction des places mises à disposition, on étend les invitations aux membres du comité directeur, voire du conseil d'administration. Les Présidents de la Ligue et du comité d'accueil sont invités par la FFHandball et ne doivent pas être comptabilisés dans ces invitations.

3. Compte-rendu de la visio sur les vœux fédéraux

Point présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

Suite à la visioconférence organisée par la FFHandball, regroupant l'Occitanie, la Bretagne et les Pays de la Loire, afin d'échanger autour des vœux fédéraux, le 22 février dernier, voici les principaux points abordés :

- AG électorale :

50 % des voix émises par les clubs et 50 % par les ligues et comités. L'Aquitaine suggère 100 % des voix des clubs par souci de démocratie. Mais est-ce souhaitable ? Les clubs sont loin de la Fédération.

Vœux discutés :

- Vœu des Pays de la Loire : avoir 2 licences blanches pour un salarié → sera possible si le salarié fait partie d'un groupement d'employeurs ;
- Interdire la transformation d'une licence D en B → vœu refusé : un dossier complet doit être déposé pour chaque dossier ;
- Licence qualifiée directement par les clubs pour des renouvellements si aucune pièce n'est changée dans la licence → les Ligues Pays de la Loire et Bretagne se sont opposées à ce vœu, trop contraignant dans le suivi : 2 listes à mettre en place, l'une validée par les clubs l'autre par la Ligue ;
Selon Arnaud Mayeur, si aucun changement n'est effectué, les clubs peuvent très bien qualifier une licence. Le contrôle sera fait par sondage... Si une licence est erronée, quelle sanction ? Rien de prévu... ;
- Vœu arbitrage : les arbitres ayant une licence loisir ne pourront pas arbitrer en compétition. Le but étant d'avoir une cohérence entre le championnat sifflé et la licence de l'arbitre. Il faudra donc avoir une licence joueur pour siffler un match de compétition... Dommage, à l'heure où on manque d'arbitres... ;
- Vœu arbitrage : tests médicaux obligatoires supprimés pour les arbitres ;
- Envoi d'un courrier au joueur poursuivi en discipline, avant même de recevoir sa convocation ;
- Suppression du huis clos, transformé par une amende uniquement, pouvant aller jusqu'à 2 000 € ;
- Appellation des conventions : en 1^{er} doit apparaître le nom du club porteur, de façon à situer le club ;
- Absence de tarifs des pénalités. C'est à nous de faire des propositions ! Alors que la Fédération a toujours encadré ces pénalités. Les 6 € demandés pour la Maison du Handball posent un problème de fiscalité ;
- Projets sportifs : création d'1 coupe de France Pro Fédérale, donc un 4^e niveau de coupe ;
- Projet de 2 accessions par ligue en masculin et en féminin. Avant, le nombre d'accessions était déterminé selon les Ligues réunies. Ainsi : en Pays de la Loire 1 accession, en Ligue Grand Est, réunion de 3 ligues, 3 accessions → Ce vœu est important pour nous, et nécessaire pour le développement du handball dans notre territoire ;
- Les clubs -17F/-18M garderont leur place en Championnat de France. La Ligue ne décidera plus des places chaque saison. Si un club d'une Ligue abandonne sa place, la Ligue récupère la place perdue ;
- Autorisation de doubler sur un match de compétition et un match Handensemble ;
- Arbitrage sur le comportement. Le responsable de salle pourra sonner la table si problème dans le public... ;
- Imposition supplémentaire : imposition d'avoir un juge accompagnateur avec des JAJ jusqu'aux U20 ;
- Popularisation du nouveau rond central : rond de 4m.

Question CMCD Arbitrage sur les clubs nationaux :

- Retour de la CMCD Arbitrage des clubs nationaux. Les ligues sont en attente de l'analyse de la réforme.

Jean-Philippe SOMMEREISEN intervient au titre de la Commission médicale nationale. Celle-ci ne s'est réunie qu'une seule fois cette année, faute de budget, et doit proposer un vœu sur les exigences médicales. La FFHandball demande à ce que la commission rédige un vœu. Pour prétendre arbitrer, il faut une licence joueur en plus des recommandations médicales. Les exigences actuelles sont en décalage. Le champ réglementaire a changé, notamment depuis la disparition du CACI. Un point crucial pour la commission : il n'y a aucune raison d'avoir une exigence médicale différente pour un joueur ou un arbitre.

Pour être joueur on ne demande rien, mais pour un arbitre de +45 ans, la liste des exigences est longue, en plus des tests physiques (shuttle run).

Le vœu établi par la commission médicale a été retoqué, la FFHandball ne voulant pas de contraintes pour le licencié, qui pourraient empêcher le renouvellement/ou création des licences. Le vœu devra être rédigé plutôt sous forme de recommandations.

La commission médicale fédérale se réunit le 18 mars prochain. Les membres risquent de démissionner collectivement. Le travail proposé était juste et de bon sens. Il fallait faire un vœu, que la FFHandball retoque. C'est incohérent de la part de la FFHandball.

4. Réflexion en cours afin de passer au coffre sécurisé pour chaque salarié et à la signature électronique

Point présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Projet de mettre en place un coffre sécurisé pour l'ensemble du personnel de la Ligue et les formateurs occasionnels, ainsi que la mise en place de la signature électronique, afin d'être plus réactif dans la signature des différents documents. Les démarches administratives liées aux contrats de travail et documents divers (cf. protocole du pôle) seront ainsi simplifiées.

Une loi sur l'ouverture obligatoire d'un coffre-fort électronique pour tous les salariés sera bientôt en vigueur, permettant de répondre aux règles RGPD. Stéphane rappelle qu'il est interdit d'envoyer un bulletin de salaire par mail, depuis la loi RGPD de 2016. De lourdes sanctions sont prévues en cas de manquement à cette loi.

Si d'autres structures sont intéressées par les signatures électroniques, il faut se manifester, des tarifs pourront être négociés. Chez Inextenso : 0.25 € le document signé contre 0.55 €/document avec Décaposte. La FFH a obtenu le tarif de 0.15 € HT la signature, pour les licences.

Tour des comités :

44/49/53/72 : document imprimé et signé à la main

85 : bulletin de salaire envoyé par mail via le CDOS

5. Bilan de la coupe de France de Beach été 2022

Point présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Suite aux différents échanges lors des dernières réunions, une décision doit être prise concernant le déficit de cette manifestation.

À ce titre, 3 options sont proposées :

Option 1 : déficit de 5 816,57 € / 6 entités = 969,43 € par entité

Option 2 : déficit de 5 816,57 € avec prise en charge à hauteur de 1 500 € pour la Ligue et le comité 72 et reste à charge divisé par 4 comités, soit 704,14 € par comité

Option 3 : déficit de 5 816,57 € - 3 200 € = 2 600 € / 6 = 433 €. La Ligue ajoute une contribution de 1 000 € au comité 72. Le reste à charge est divisé en 4 comités, soit : **430 €.**

Stéphane précise que ni la Ligue ni le comité Sarthe n'ont à supporter seuls ce coup, n'ayant pas de ressources financières supplémentaires. Le Comité Sarthe assumera en revanche seul le coût salarial de Benoist, présent sur cette opération.

Mais selon Dominique, si cette manifestation avait été bénéficiaire, aurait-on partagé les bénéfices ?

- ➔ C'est une commande de la Fédération. On était inscrit Pays de la Loire et non Sarthe. La question a été posée à tous pour savoir si on s'engageait. Le terme de déficit n'est pas adapté.
- ➔ Le budget a été évoqué mais pas voté par les membres du Comité Directeur.

Alexis précise que si on développe le Beach sans développer le PPF, ça ne sert à rien. Il y a une volonté fédérale de développer le Beach.

Jean-Christophe reprend le PV du CD du 24 janvier 2022, au cours duquel a été évoquée cette manifestation. Il n'y a pas eu de vote à l'époque. L'ETR n'a pas de moyens financiers et humains.

Les Intercomités Beach sont toujours sur acte de candidature, il n'y a aucune obligation d'y participer. Si on n'a pas les moyens de s'engager, on ne s'y inscrit pas...

Selon Alexis, si on s'inscrit à la coupe de France Beach, sur le plan évènementiel, chacun s'organise. Une quote-part sera alors retenue sur le CTI.

Gérard remarque qu'on parle de territoire quand tout va bien..., mais quand ça va mal, c'est chacun pour soi...

Il n'y a pas de solution idéale mais, comme le souligne Julien, il faut bien payer la facture. On procédera autrement l'année prochaine. Il est demandé à chacun de voter et de choisir une option.

Décision :

L'option 3 à 430 € par comité et 1500 € pour la Ligue est validée avec 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

6. Clubs sans licence saison 2022/2023

Point présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlement

Suite à une relance de la FFHandball, à ce jour 3 clubs dans les Pays de la Loire sont sans licence qualifiée :

| <u>Ligue</u> | <u>Comité</u> | <u>Numéro clu</u> | <u>Nom du club</u> | <u>statut</u> <u>22-23</u> | <u>statut</u> <u>21-22</u> | <u>Nb licence</u> <u>qualifié</u> <u>21-22</u> | <u>Nb</u> <u>licence</u> <u>qualifiée</u> <u>22-23</u> | <u>Nb</u> <u>licence</u> <u>validée</u> <u>22-23</u> | <u>Nb</u> <u>licence</u> <u>finalisée</u> <u>22-23</u> |
|--------------|---------------|-------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|---|---|---|
| 62 | 44 | 6244106 | AL MISSILLAC HANDBALL | Affilié | Affilié | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 62 | 44 | 6244107 | LES H INDESTRUCTIBLES | Affilié | Affilié | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 62 | 85 | 6285051 | HANDBALL OYA CLUB | Affilié | Sommeil | 6 | 0 | 0 | 0 |

Danielle a pris contact avec le club HB OYA CLUB, qui a un souci pour saisir les licences. Il doit faire un tournoi prochainement...

Missillac n'a pas de licence mais joue toutes les semaines en loisirs ! Des publications apparaissent sur les réseaux sociaux... Attention cependant aux clubs adverses, en cas d'accident. Il faudrait avertir les clubs concernés.

Selon Stévann, le club est apparemment affilié à la FAL (Fédération de l'Amicale Loisirs).

Décision :

Mise en sommeil de ces 3 clubs validée avec 16 voix pour.

7. Questions Diverses via le Google Form :

Comité 72 – Gérard GALLO :

Gestion des SSS & SES au niveau du territoire.

- ➔ La question sera abordée au prochain conseil du territoire, qui doit se réunir, pour faire la feuille de route du CTI notamment. Michel propose des dates.

Comité 72 – Gérard GALLO :

Bilan 2021 et 2022 de l'ITFE sur le plan de sa gestion financière et quantitative.

Didier CORGNE souhaite avoir plus d'infos.

En termes de rentabilité des formations, l'ITFE nous coûte ou pas ?

Michel précise que l'ITFE supporte toutes les charges que vous connaissez : les salaires du personnel de la Ligue. Le salaire de Jean-Christophe doit aussi être comptabilisé, même si la Ligue ne le rémunère pas directement. Il faut le faire apparaître, au cas où il serait remplacé un jour par un salarié Ligue.

Actuellement, le temps de formation est facturé 4 € de l'heure à un bénévole et 12 € à un salarié. Si on facturait 7 €/h, on serait à l'équilibre.

→ Le Pôle de direction va travailler pour faire des propositions.

Jean-Christophe précise que le budget de l'institut est de 100 000 €. Le choix d'investissement est politique : soit on fait appel à la solidarité, soit c'est le licencié qui paie sa formation. On observe que quand les subventions de l'État disparaissent, on est en difficulté...

Exemple : Pour la formation « Accompagner les pratiquants » : 5 stagiaires x 100 € (tarif bénévole) = 500 € → Ne suffisent pas pour payer un formateur et ses déplacements.

Alexis rappelle que, dans le projet de Ligue, le principe de solidarité était retenu, pour aller ensuite vers une rentabilité économique. Il nous faut trouver un autre financement. L'apprentissage avec le Titre 4 arrive et la formation va ouvrir en septembre. Nos clubs en ont besoin et nous avons besoin des professionnels de ces clubs. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que ça fonctionne.

Beach

Visio le 16 mars prochain.

Clôture de la réunion à 21h45.

Julien LAHAIE

Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ

Président de la Ligue

